



Aide-mémoire

Transfert de l'information aux points de transitions de soins

Informations à consigner

Mise en contexte

Le partage des informations essentielles et pertinentes concernant les soins et services à l'utilisateur permet de diminuer la fréquence des événements indésirables et d'améliorer la qualité des soins et services aux usagers.

Une communication efficace permet un échange d'information précise et en temps opportun afin d'assurer la continuité des soins et des services. Elle permet également aux usagers et leurs proches de recevoir l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées et gérer leurs propres soins, selon leurs capacités et leurs volontés, en respectant à tout égard leur projet de vie et le principe d'autodétermination.

Un point de transition c'est quoi ?

Tout moment dans le continuum de soins ou de services où l'utilisateur change d'équipe clinique, d'intervenant ou d'emplacement;

- Admission
- Nouvel épisode de services
- Transfert de soins ou service,
- Transfert d'établissement ou d'installation
- Transfert inter-quart
- Congé
- Fin d'épisode de services
- Fermeture de dossier

Outils de consignation

- Les outils de consignation ne sont pas limités à un seul document, formulaire ou système, mais plutôt à l'ensemble des documents relatifs au dossier de l'utilisateur. Ils font référence à l'ensemble de l'information consignés au dossier de l'utilisateur, que celui-ci soit informatisé ou non.
- Formulaires spécifiques en lien avec le transfert au CIUSSS-EMTL :
 - Transfert inter-établissements et inter-installations EST10036
 - Transfert intra-installation (interservices) EST10037

Informations à consigner

Les informations minimales à transmettre à un point de transition des soins comprennent :

- Le nom complet de l'utilisateur et au moins un autre identifiant
- Les coordonnées des prestataires responsables
- La raison de la transition
- Les préoccupations liées à la sécurité et les besoins de l'utilisateur
- Selon le service requis, d'autres informations peuvent s'ajouter, par exemple : le risque homicidaire, les aspects légaux, l'information sur les allergies, les médicaments, les diagnostics, les résultats d'examen, les diagnostics, les résultats d'examen, les interventions et les directives préalables etc.



Aide-mémoire

Transfert de l'information aux points de transitions de soins

Informations à consigner

Déterminer

Les équipes sont responsables de déterminer, dans leurs services, les informations pertinentes qu'il est légalement permis de transmettre lors du transfert d'un usager. Ces informations doivent être suffisantes et complètes pour assurer la qualité, la sécurité et la continuité des soins par l'équipe qui reçoit l'usager.

En tant qu'intervenant, il faut déterminer la nature du point de transition (inter-services, inter-établissements, etc.) et adapter l'information pertinente à transmettre selon la nature de la transition et le destinataire de l'information.

Standardiser

Une fois que l'information à transmettre est déterminée, elle doit être uniformisée et standardisée. Ceci doit être personnalisé en fonction de vos services et de leurs besoins. Des outils de transfert d'information et des stratégies de communication peuvent aider à s'assurer que l'information est transmise de manière uniforme aux points de transition.

La stratégie que nous vous proposons est la structure ISAER :

Identification **S**ituation **A**ntécédents **É**valuation **R**ecommandation

Consigner

La consignation de la transmission de l'information est obligatoire et doit se faire sur un des documents officiels relatifs au dossier de l'usager qui seront archivés par la suite.

Portez une attention particulière aux documents qui ne font pas partie du dossier de l'usager, mais qui servent plutôt d'outil de transmission d'information. Par exemple, le plan de travail des préposés aux bénéficiaires ou le Cardex.

Informations à transmettre à l'usager et à ses proches

L'information transmise à l'usager et à ses proches doit permettre de :

- Réduit la nécessité pour les usagers et les familles de répéter l'information ;
- Faciliter la prise de décision libre et éclairée (ex : expliquer le diagnostic, les complications possibles, les options thérapeutiques disponibles, la nature et la visée des examens ainsi que leurs résultats);
- Habilitier à la gestion de ses propres soins et/ou de ses proches (enseignements et/ou instructions écrites, plans d'action avec les buts, signes et symptômes de détérioration de l'état de santé à surveiller, moyens à mettre en œuvre);
- Fournir des coordonnées utiles.